



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Lundi 20 janvier 2020

Salle Jean Favre

18h00

Date de convocation :

10 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 19

VOTANTS = 20

Présents titulaires : P.ANDRIOT, P.DZIEGIEL, JM.RABIET (arrivé à 18h11), S.DELONG, N.FUERTES (arrivé à 18h11), P.GARIOT, A.LAMBERT, JP.LUCIOT, S.COEURDASSIER, JP.RAMAGET, JM.RUEL, D.THIEBAUD, B.CARBILLET, F.GIROD, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, A.NOIROT (départ à 19h26)

Représentés : P.BERTHELON (pouvoir à JM.RABIET), E.DARBOT (suppléé par C.BOURGEOIS), JP.GARNIER (suppléé par D.CAMELIN)

Présents suppléants : D.BLANCHARD, C.BOURGEOIS, D.CAMELIN

Excusés : P.BERTHELON, R.DIDIER, F.GROSJEAN, JP.GARNIER, C.COLLIAT, B.CHAUDOUET, JP.DUPLY, D.HUOT, B.GENDROT

Assistaient à la réunion :

Parlementaire : C.GUENE

CDT: Y.DOUCHEY, JP.HURSON

Invités : X.DENIS, N.CORTE

Équipe PETR : S.SIDIBE, E.PROBERT, P.GIRAULT, K.HURSON

L'an DEUX MILLE VINGT, le vingt janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle 3 Jean Favre, Commune de Langres, sous la Présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD. Le quorum étant atteint, Monsieur Dominique THIEBAUD ouvre la séance.

Monsieur Pierre DZIEGIEL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019..... 2**



2. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – DBM – CCI - OUVERTURE CREDIT	2
3. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	3
4. DELIBERATION : AVIS SUR ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE	5
5. QUESTIONS DIVERSES : DATE DE REUNION.....	5

1. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2019.

Délibération n°2020-001 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2019

Votants	Contre	Pour	Abstention
17	0	17	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2019.

Arrivée de Monsieur Nicolas FUERTES et Jean-Michel RABIET

2. FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – DBM – CCI - OUVERTURE CREDIT

Délibération n°2020-002 - Objet : DBM – CCI – Ouverture de crédit

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 65 du budget annexe - 51878 d'un montant de 5 000€ afin d'honorer la participation du partenariat économique, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM – CCI – Ouverture de crédit – Budget Annexe Pôle Economique comme suit :



52269	PETR DU PAYS DE LANGRES	DM n°1 2019
Code INSEE	PETR DU PAYS DE LANGRES - BUDGET ANNEXE POLE ECONO	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
SUBVENTION FONCTIONNEMENT - PARTENARIAT ECONOMIQUE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218-90 : Autre personnel extérieur	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-90 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

3. DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Lors de la séance, un bilan de l'année 2019 et la feuille de route 2020 ont été présentés pour être débattus. Le support est en pièce jointe du compte-rendu.

M. François GIROD indique que les orientations du Comité syndical ont bien été tenues en matière touristique. Il y a eu un retard pris dans l'aménagement de la source de la Meuse au regard des échanges avec l'Agence de l'eau notamment. Madame la Sous-Préfète a levé l'opposition du Contrôle de légalité. Aujourd'hui, le programme est acté dans une logique qui respecte l'ensemble des forces en présence. Les travaux peuvent être menés. La problématique à traiter reste la randonnée et cela en lien avec le Conseil Départemental de Haute-Marne. L'idée est vraiment d'avoir une approche partenariale. Les randonneurs ne souhaitent plus un long linéaire, mais un chemin assez court qui présente un intérêt patrimonial et culturel.

M. William JOFFRAIN évoque que la feuille de route a été tenue, malgré le retard pris sur certains sujets. Le site internet a été effectivement rénové. La cible prioritaire des élus a été travaillée via notamment le journal. La cible des habitants a été traitée à travers le jeu de société du Pays de Langres.

La formation-action à destination des agents des Offices de tourisme est en cours. Ce sont dix journées de formation qui prennent du temps, mais qui sont nécessaires pour inviter les agents à travailler ensemble et changer la manière de penser et d'agir. On parvient à construire une autre identité pour le Pays de Langres.

Mme. Patricia ANDRIOT insiste sur le Projet Alimentaire Territorial qui vise à apporter une plus-value en complémentarité avec les initiatives en cours portées par le CD52 et Agrilocal et la Régie rurale du Plateau avec PLATO52. Tout l'enjeu est de quantifier les besoins pour la restauration collective et l'offre ; à ce sujet, nous comptons sur le partenariat avec la Chambre d'agriculture.

M. Pierre GARIOT annonce que le label Pays d'Art et d'histoire a été officiellement obtenu ; la décision est tombée ce jour. Une priorisation sur les fiches actions à mener devra être opérée et la question des moyens humains pour la mise en œuvre du projet.

M. THIEBAUD invite les membres à intervenir s'il y a d'autres questions ou avis.

Mme Patricia ANDRIOT évoque la question de l'abattoir et demande si le PETR du Pays de Langres se positionne sur ce sujet d'ampleur.

M. Dominique THIEBAUD indique qu'un dossier avait été préparé en 2018 pour défendre un positionnement du projet à Montigny Le Roi. Le choix s'est porté sur Chaumont. La maîtrise d'ouvrage est maintenant entre les mains du Conseil Départemental de Haute-Marne. C'est ce qui pouvait arriver de mieux.

M. Jean-Michel RABIET indique qu'il faut être néanmoins vigilant dans le montage sur la place des circuits-courts dans le projet.



Mme Patricia ANDRIOT souhaite évoquer le SCoT. Etant professionnellement engagé au sein du Ministère de l'agriculture, elle informe les membres d'un rapport France Stratégie qui met en exergue l'enjeu du « zéro artificialisation ». Elle alerte sur le fait qu'il convient de ne pas attendre un an de plus si la décision ne se prenait pas avant les élections. Le risque est trop important. L'Etat pourrait durcir ses positions. Les questionnements ont été remontés au service juridique.

M. Dominique THIEBAUD a indiqué que l'arrêt du SCoT avait été suspendu. Il précise qu'il est souhaité l'accord unanime des Présidents de Communautés de communes. Des questionnements ont été posés par la CC des Savoir-Faire. Nous sommes dans l'attente des réponses juridiques. Différents scénarii ont été travaillés : scénario par habitant, scénario par emploi, pot commun, sans répartition par CC.

M. Dominique THIEBAUD a évoqué une rencontre avec les élus de Val de Meuse, qui, selon lui, a été utile dans la compréhension des enjeux. Mme Suzanne COEUDASSIER l'affirme également. Un temps d'échange a été évoqué en Bureau lundi dernier.

M. William JOFFRAIN indique qu'il n'est pas aussi restrictif que l'on veut bien entendre. Si on laisse le SRADDET agir, on perdra plus.

M. Dominique THIEBAUD indique qu'un rendez-vous est pris avec M. Eric DARBOT et M. Patrick BETHELON pour faire le même exercice.

Il reste une opportunité de passer l'arrêt en Comité syndical du 13 février 2020.

M. Charles GUENE porte une attention toute particulière sur cette affaire. Il souligne que les règles seront plus contraignantes si on attend. Cela impactera beaucoup les villes et bourgs centres. Tout projet d'urbanisation est susceptible d'être bloqué. La copie du SCOT tel qu'elle est présentée n'est pas si noire. Il est dommage que les décisions se prennent à la seule échelle des Présidents et ne se prennent pas au niveau des délégués communautaires. Le besoin de partage est essentiel.

M. Charles GUENE remercie l'équipe du PETR du Pays de Langres pour le travail effectué. Il souhaite évoquer deux sujets de prospective.

L'ingénierie – une nouvelle Agence est créé à l'échelle nationale, l'ANCT qui propose une ingénierie externe aux Collectivités. C'est encore une ingénierie externe de plus par rapport à l'apport de la Banque des Territoires. L'ingénierie externe ne suffit pas ; une ingénierie interne de projet est essentielle dans le cadre du PETR du Pays de Langres à maintenir pour le territoire.

La mobilité – Il n'y a pas de bon scénario. Soit les Communautés de Communes prennent la compétence, mais il n'y a pas de garantie sur les ressources, soit la Région conserve cette compétence Et si la Région conserve la compétence, on a des raisons d'être inquiet vu l'attention portée au territoire du point de vue de Strasbourg. Il sera essentiel, dans le cadre de l'étude, de préparer le terrain pour négocier des moyens avec les Régions. La Loi LOM ne précise pas les conditions de ressources pour financer l'offre de mobilité. Le rôle aussi du Conseil Départemental peut être aussi important.

Départ de M. André Noiroto à 19h26.

Délibération n°2020-003 - Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Votants	Contre	Pour	Abstention
19	0	19	0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.



4. DELIBERATION : AVIS SUR ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine peut voir son périmètre s'élargir à l'ex région Champagne-Ardenne et la Communauté d'Agglomération. Il est proposé au Comité Syndical de donner son avis sur cet élargissement et l'intérêt d'avoir un outil au bénéfice du territoire.

Il a été convenu de reporter l'avis lors du Comité syndical du 13 février 2020. Il est souhaité la présence du responsable de l'EPF de Lorraine. Il est souhaité de prendre l'attache du Conseil départemental de Haute-Marne pour connaître leur position.

5. QUESTIONS DIVERSES : DATE DE REUNION

Comité Syndical : jeudi 13 février 2020 à 18h00 : Budget 2020 – Salle Jean Favre

La séance s'est levée à 19H45.

Monsieur Dominique THIEBAUD
Président du PETR du Pays de Langres



